



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Rapport d'activités 2018

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres au moins désignés de la manière suivante, selon art. 7 des statuts :

- a) Des représentants des organisations sociales bénéficiant de l'activité du secrétariat général, choisis par le Conseil de fondation

DuPasquier Corinne présidente de l'Association pour la Défense des Chômeurs de Neuchâtel

Rosset Nadia représentant de l'Association Neuchâteloise pour la Médiation Familiale

- b) Un représentant de l'Association neuchâteloise des institutions de l'action sociale (ANIAS)

Mauerhofer Laetitia assistante sociale

- c) Un expert de chaque domaine d'activités, non membre du personnel, dont la Fondation constitue le cadre juridique

Bissat Christophe chef du service communal de l'action sociale de La Chaux-de-Fonds
représentant le SAVI

Mercet Patrick président de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, section neuchâteloise
représentant Centrevue

- d) D'autres personnes choisies par le Conseil de fondation

Guy Jacques-André ancien juge cantonal président du Conseil et du Bureau

Boillat Olivier directeur du Serei vice-président du Conseil et du Bureau

Borer Pierre directeur du CSP membre du Bureau

Dubois François directeur de Pro Senectute

Messerli Jean directeur de la Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales

Péquignot Hubert directeur de Caritas membre du Bureau

Pignolet David directeur financier de Celgene International Sàrl

Staehli-Wolf Claudine présidente de l'Association Solidarité femmes

Steiner Anouk responsable GSR du Littoral Ouest membre du Bureau

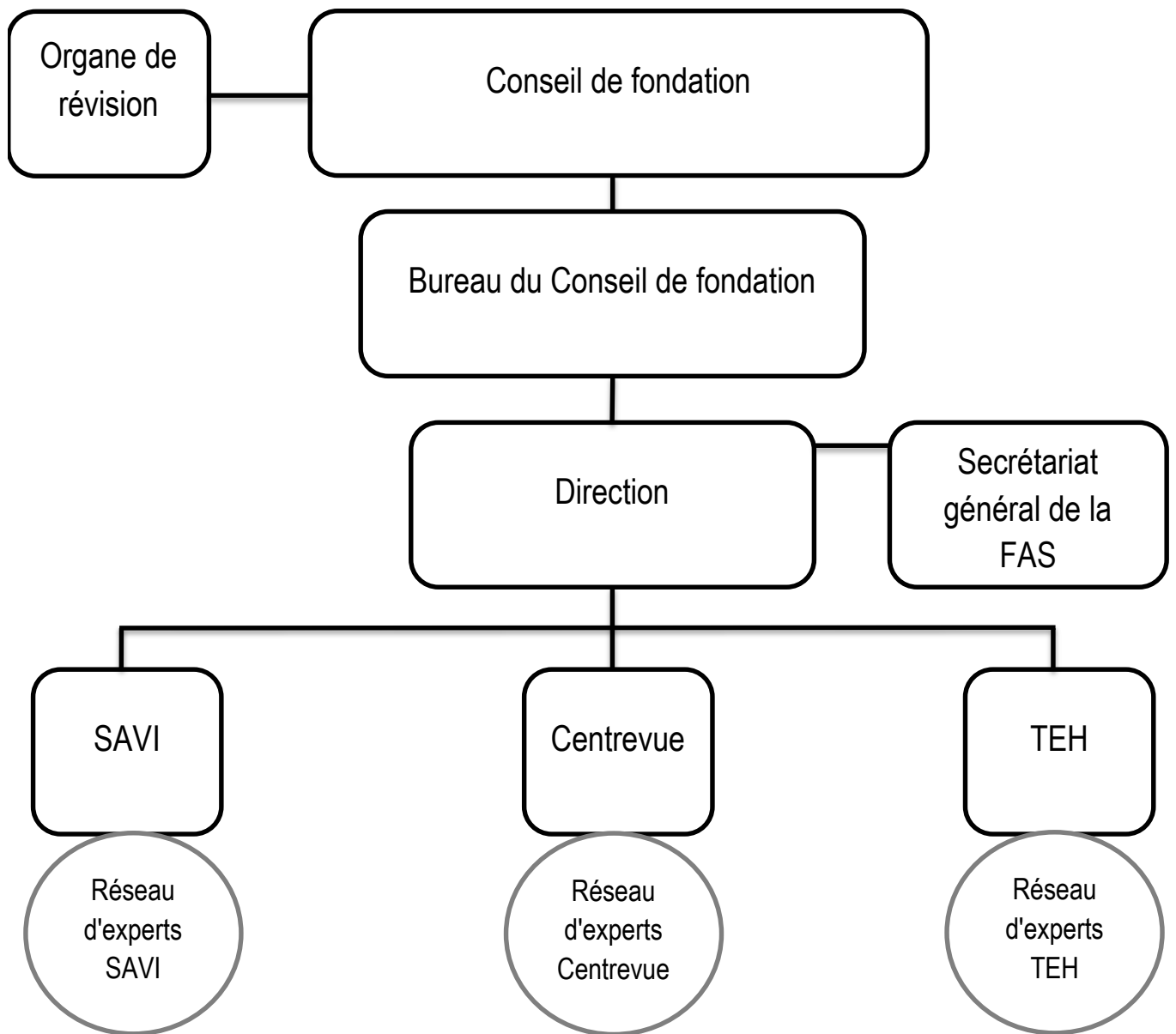
Le directeur de la Fondation assiste aux séances du Conseil de fondation avec voix consultative.

Le chef du service de l'action sociale peut être invité à assister aux séances du Conseil.

Organe de contrôle

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Organigramme statutaire



Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale – FAS

Au 31 décembre 2018, la FAS - dans son ensemble - employait 42 personnes, dont 35 pour une moyenne de 22.40 postes de travail (EPT) et 7 rétribuées à l'heure, ce qui représente :

Secrétariat général de la FAS – personnel au 31.12.2018 :

Rufenacht	Steve	directeur	100 %
Horisberger	Marguerite	secrétaire-comptable	60 %
Maini	Viviana	secrétaire	90 %

Chargée de mission pour les cantons de Suisse romande et du Tessin dans le domaine de la traite des êtres humains – personnel au 31.12.2018 :

Gobetti	Karine	chargée de projet TEH	60 %
---------	--------	-----------------------	------

SAVI – personnel au 31.12.2018 :

Aquilon	Sophie	coresponsable (50 %) et intervenant (30 %)	80 %
Robert	Olivier	coresponsable (50 %) et intervenant (30 %)	80 %
Brückner	Claudia	intervenante à La Chaux-de-Fonds	60 %
Buchwalder	Elodie	intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Calame	Karine	intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Caso	Barbara	intervenante à Neuchâtel	75 %
Chevalier	Cindy	intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Cuche	Marion	intervenante à La Chaux-de-Fonds	80 %
De Reynier	Valentine	intervenante à Neuchâtel	60 %
Efelti	Suzan	intervenante à La Chaux-de-Fonds	60 %
Favre	Leen	intervenante à Neuchâtel	50 %
Geronimi	Vanessa	intervenante à La Chaux-de-Fonds	80 %
Gindrat	Marina	secrétaire à La Chaux-de-Fonds	50 %
Glasse	Sylvie	intervenante à La Chaux-de-Fonds	60 %
Jacot	Camille	intervenante à La Chaux-de-Fonds	35 %
Jenzer	Nadia	secrétaire à La Chaux-de-Fonds	30 %
Köhnlein	Léa	stagiaire intervenante à La Chaux-de-Fonds	50 %
Matthey	Dominique	secrétaire à Neuchâtel	60 %
Rognon	Sibylle	secrétaire à Neuchâtel	30 %
Stalder	Lukas	intervenante à La Chaux-de-Fonds	70 %

Personnel de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale – FAS, suite

Centrevue – personnel au 31.12. 2018 :

Blaser	Olivier	responsable (50 %) et ergothérapeute (30 %)	80 %
Noirjean	Christine	responsable adjointe (30 %) et assistante sociale (60 %)	90 %
Fasquel	France	ergothérapeute	55 %
Fellay	Emmanuelle	assistante sociale	70 %
Garcia	Sarah	assistante sociale	80 %
Gerber	Tanja	ergothérapeute	80 %
Haussener	Nathalie	secrétaire	55 %
Le Caignard	Frédérique	ergothérapeute	60 %
Lepert	Benoît	ergothérapeute	80 %
Moy	Séverine	assistante sociale	60 %
Zmoos	Brigitte	secrétaire	60 %

Mot du président de la FAS

Ce mot tient en quatre volets :

Le volet institutionnel : depuis l'entrée en vigueur – le 30 novembre 2017 – des nouveaux statuts adoptés par son Conseil de fondation le 12 juin 2017, la Fondation neuchâteloise pour la coordination sociale est sur de bons rails ! Grâce à la réforme de ses statuts, la FAS dispose en effet des instruments institutionnels adaptés pour assurer à la fois une meilleure gouvernance et une nécessaire visibilité accrue dans le paysage social privé neuchâtelois. Dans ce contexte, deux faits méritent d'être signalés :

- 1) Lors de sa séance du 18 juin 2018, le Conseil de fondation a validé la désignation dans ses rangs de deux experts qui, chacun, représentent un domaine d'activité de la FAS – Centrevue et le SAVI – conformément à la nouvelle règle des statuts révisés ; cette disposition vise à conserver, au plus haut niveau de la Fondation, la présence de « porte-paroles » des services. On rappellera que les comités de gestion ont en effet été dissous au profit d'une meilleure gouvernance de la fondation, mais avec la volonté de maintenir un lien direct entre le Conseil de fondation et les domaines d'activité de celle-ci. C'est précisément ce rôle qui est confié aux deux nouveaux experts délégués.
- 2) Pour assumer ses diverses tâches, le Bureau siège enfin au complet. Par décision prise le 18 juin 2018, le Conseil a en effet nommé une cinquième personne pour occuper le siège vacant.

Le volet stratégique : depuis le début de l'année 2018 et en marge de ses tâches usuelles, le Bureau a suivi avec attention et appuyé le directeur dans sa tâche de trouver, puis de faire adapter aux besoins spécifiques du SAVI (Service d'aide aux victimes) le nouvel espace d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violence domestique. A la fin de l'année, cet espace n'était pas encore aménagé et l'ancien lieu d'accueil a dû être maintenu en activité. Mais le projet avance bien et les nouveaux locaux devraient être disponibles au printemps 2019 à La Chaux-de-Fonds.

De manière réjouissante, la Fondation est en perpétuelle évolution et se trouve actuellement devant des défis nouveaux et prometteurs. En dernier lieu, conformément au mandat que le Conseil de fondation lui a confié lors de sa séance du 19 novembre 2018, le Bureau a repris sa réflexion sur l'avenir de l'immeuble que la FAS possède à Peseux, là où se situent Centrevue et la Chargée de mission TEH. Vétuste, le bâtiment ne peut plus être conservé tel quel ; de grandes options sont étudiées au sein du Bureau. Il dispose pour ce faire d'un crédit d'étude et d'un autre crédit pour les réparations d'urgence, nécessaires aussi longtemps que le choix d'une solution n'aura pas été arrêté.

Mot du président de la FAS, suite

Le volet financier : le début de l'année 2018 a été marqué par l'absence de budget de l'État de Neuchâtel (qui finance une part importante de notre budget). La Direction a dû faire preuve d'une grande rigueur aussi longtemps que le Grand Conseil n'avait pas voté le budget et, du coup, levé de sérieuses craintes pour assumer les dépenses courantes. En fin d'année, la situation était maîtrisée et la FAS peut présenter des comptes qui bouclent sur un résultat légèrement négatif qu'on doit prendre au sérieux mais qui n'est pas inquiétant : une fois effectués les prélèvements aux fonds de réserve prudemment constitués, ce déficit équivaut à moins de 0,5% du budget total des charges. Au demeurant, des rentrées prévues en 2018 seront reportées en 2019, diminuant d'autant ce déficit. On peut donc affirmer que la situation est maîtrisée. Cependant, si la tendance devait perdurer, la question de l'adéquation des contrats de prestation dont la FAS bénéficie devrait être à nouveau étudiée avec l'État de Neuchâtel. Il s'agit en effet de prévenir tout déficit de nature structurelle. A cet égard un nouvel outil, disponible grâce au logiciel comptable nouveau (Abacus), permettra de faire de la comptabilité un véritable instrument de pilotage en mains de la Direction et de mieux renseigner le Conseil de fondation, par exemple lorsqu'il devra adopter son budget 2020.

Le volet personnel : enfin, je prends la liberté d'annoncer ici un fait qui, chronologiquement, ne devrait pas être relaté dans le rapport d'activité 2018, mais dans le suivant : lors de la dernière séance du Bureau de 2017, j'ai annoncé mon intention de remettre mon mandat. C'est seulement au début de l'année 2019 que cette intention a pu se concrétiser et que, formellement, j'ai adressé ma démission au Conseil de fondation, par l'entremise de son vice-président M. Olivier Boillat. Le Conseil désignera lors de sa séance du mois de juin 2019 la personne qui reprendra la présidence.

Je saisis ainsi l'occasion d'avoir le dernier « mot du président » pour remercier ici très sincèrement toutes les personnes – cadres, employé-e-s de la FAS ou membres du Conseil de fondation et particulièrement de son Bureau – de leur engagement pour que la Fondation puisse assumer sa place et conduire ses missions au service de la population de notre canton.

Le président de la FAS
Jacques-André Guy

Revue des activités 2018

Secrétariat de la FAS

Actif dans le domaine du soutien aux domaines d'activités de la FAS, le secrétariat général a assumé avec maîtrise sa mission première, à savoir la gestion administrative, comptable et financière de l'ensemble du dispositif FAS. Ainsi, l'établissement des salaires des collaborateurs-trices, les relations aux assurances sociales, la gestion des créanciers et des débiteurs en lien avec les domaines d'activités est assumée, à quelques exceptions, intégralement par l'équipe administrative qui le constitue. Parallèlement, il a également assumé ses missions dévolues aux clients de la FAS, pour la réalisation de divers travaux administratifs confiés par mandats, par exemple la gestion des salaires, la tenue de secrétariat-réception et la gestion comptable de diverses entités associatives.

Comme mentionné dans le mot du président, l'implémentation du nouvel ERP comptable Abacus a été effectué avec succès, laissant ainsi de côté le précédent outil devenu obsolète et permettant dorénavant une vision transversale des écritures comptables. Le développement et la concrétisation d'un nouvel outil de gestion des dossiers sur Abacus a été mené tant par les responsables des domaines SAVI, que ceux de Centrevue.

Grâce à la Loterie Romande, à laquelle nous profitons ici de renouveler notre gratitude, l'ensemble des 32 postes informatiques de la FAS a pu être remplacé.

La mission supplémentaire dévolue par le canton au secrétariat général de la FAS dans la gestion et le soutien à l'établissement des demandes émanant de particuliers victimes de mesures de coercition et placements extrafamiliaux avant 1981 s'est achevée cette année. Elle a permis à près de 80 personnes de concrétiser leur démarche – parfois complexe - d'indemnisation auprès du Fonds de solidarité mis en place par la Confédération.

TEH

La chargée de mission latine dans le domaine de la traite des êtres humains a, une nouvelle fois, été très active dans son domaine, notamment au travers du pilotage en collaboration avec l'OIM (Organisation Internationale des Migrations) à Berne, de l'action de sensibilisation du public à la thématique.

Ainsi, le bus de sensibilisation, évoqué lors du précédent rapport annuel, a fait 29 arrêts dans 12 cantons de la Suisse. 9160 personnes ont pu être informées de ce thème par des professionnels confirmés. Cette action a en outre permis la production de 90 articles dans les médias à travers tout le pays (presse et reportages télévisuels ou radiophoniques).

Dans notre canton, sous l'égide du mécanisme neuchâtelois de lutte contre la traite des êtres humains, c'est pratiquement 900 personnes qui ont été sensibilisées à la thématique par la venue du bus à La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel.

Le mécanisme neuchâtelois, induit par un arrêté du Conseil d'Etat, a également travaillé durant l'année à retisser des liens entre ses membres et ses partenaires, notamment par le biais de formation continue et de mise en pratique du dispositif de prise en charge.

Revue des activités 2018, suite

SAVI

L'année 2018 se caractérise principalement par l'avènement du SAVI – Service d'aide aux victimes. Cette entité réunissant les activités des centres LAVI et de Solidarité femmes a vu sa dotation augmentée par la reprise du personnel de SF, passant de 5.50 EPT à 10.30 EPT y compris le transfert de 2.90 EPT de dotation en provenance de la FADS.

Placée sous la responsabilité opérationnelle de deux coresponsables, c'est désormais une seule et même structure qui apporte dans le canton de Neuchâtel les réponses et aides nécessaires aux victimes d'infractions et propose un hébergement spécifique aux femmes victimes de violences domestiques, ainsi qu'à leurs enfants.

L'augmentation de la dotation du service implique nécessairement un certain nombre de défis à relever, notamment en ce qui concerne les collaborations transversales extra ou intra institutionnelles. Si le premier semble être relevé, le deuxième doit faire, à la lumière de cette première année de fonctionnement, l'objet de réflexions plus approfondies. Le but étant d'augmenter, autant que faire se peut, l'efficacité des prestations auprès des publics cibles.

Le nombre de dossiers traités a par conséquent passablement augmenté, d'une part parce qu'il intègre depuis cette année le volume d'activité précédemment dévolu à Solidarité femmes, mais également parce que le champ d'intervention dans le domaine de violences domestiques s'est élargi par la prise en charge de victimes non LAVI.

Centrevue

Fort d'une longue expérience acquise au fil des années en matière d'intervention précoce et de mesures d'ordre professionnel pour les personnes malvoyantes et aveugles exerçant une activité professionnelle, en formation ou en reconversion professionnelle, Centrevue a officialisé sa collaboration avec l'Office AI du canton de Neuchâtel par la signature d'une convention. Cinq types de prestations ont été définies au catalogue des prestations de cet office, comme l'assessment, le coaching, l'évaluation du poste de travail, l'aménagement du poste de travail et l'aménagement de l'environnement visuel.

En collaboration avec la section neuchâteloise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, une grande manifestation du nom de Voir Autrement a été mise sur pied en mai à Cernier. Elle avait pour objectif d'informer de l'existence des différents groupes ou associations cantonales ou romandes proposant des activités ou des prestations dans le secteur social, sportif, récréatif, culturel et professionnel. Cet événement était une première en Suisse et autant les associations que les visiteurs ont répondu nombreux à l'invitation.

Centrevue poursuit également son engagement dans l'évaluation et le conseil en aménagement de l'environnement visuel. Des contacts ont été initiés avec le service cantonal du logement et des institutions et musées ont sollicité les évaluations de Centrevue pour dresser un état de leur accessibilité.

Le directeur de la FAS, Steve Rufenacht
La chargée de mission TEH, Karine Gobetti
Les coresponsables SAVI, Sophie Aquilon et Olivier Robert
Le responsable Centrevue, Olivier Blaser



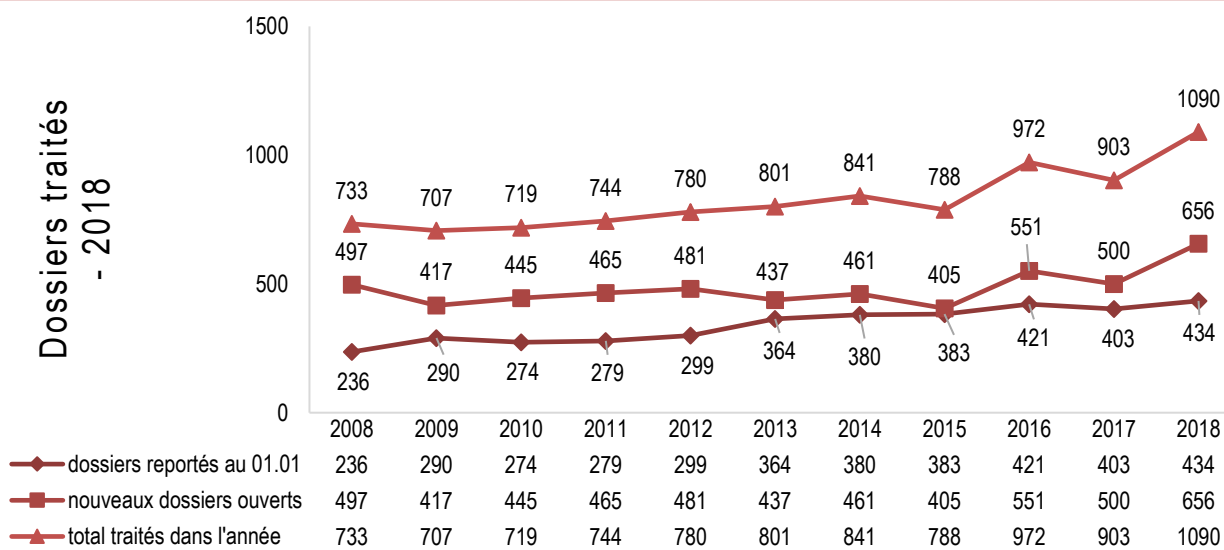
FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

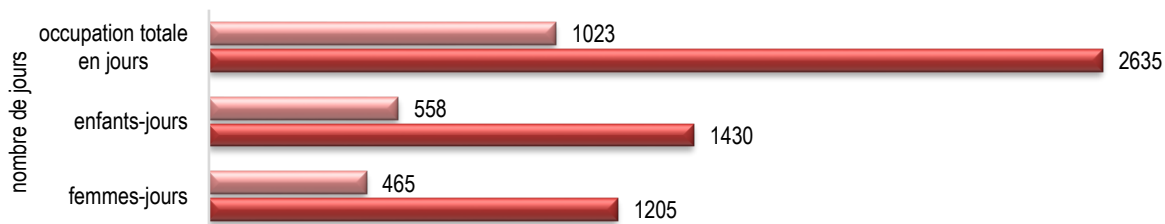
Statistiques et chiffres clés

Secrétariat général de la FAS

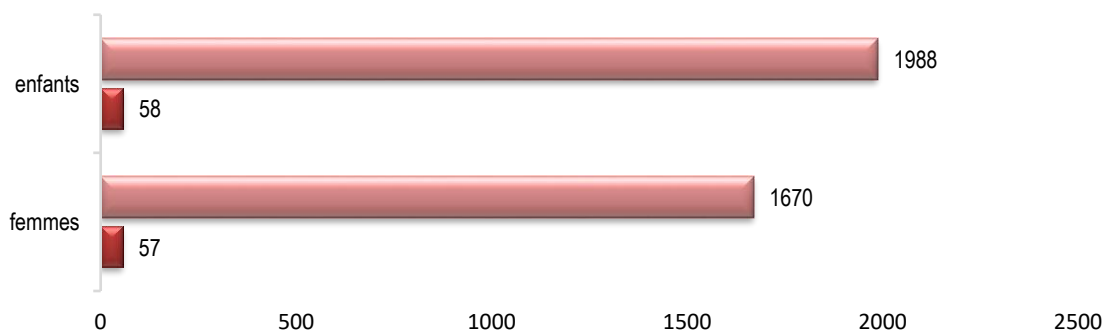
Répartition des activités 2018	direction 1 EPT	secrétariat 1.5 EPT	responsable projets 0.6 EPT
Mandats externes confiés au secrétariat	0.00 %	12.00 %	0.00 %
ANIAS	-	1.68 %	-
Procap	-	0.24 %	-
Bénévolat Neuchâtel	-	3.48 %	-
Médiation familiale	-	2.76 %	-
ADC et ADCN	-	0.60 %	-
Les Couturiers du Temps	-	0.72 %	-
FSA – Neuchâtel	-	2.52 %	-
Domaines subordonnés à la FAS	42.00 %	37.00 %	100.00%
Centrevue	5.46 %	12.21 %	-
SAVI	28.56 %	21.83 %	-
SCC	-	1.85 %	-
Chargée de projets TEH	7.98 %	1.11 %	100.00 %
Secrétariat général de la FAS	58.00 %	51.00 %	0.00 %
Administration	45.24 %	44.37 %	-
Coordination services privés	5.22 %	1.53 %	-
Représentations	5.22 %	-	-
Chargée de projets GSR	0.58 %	5.10 %	-
Activités extra cantonales	1.74 %	-	-

Dossiers traités
- 2018

Hébergement - 2018



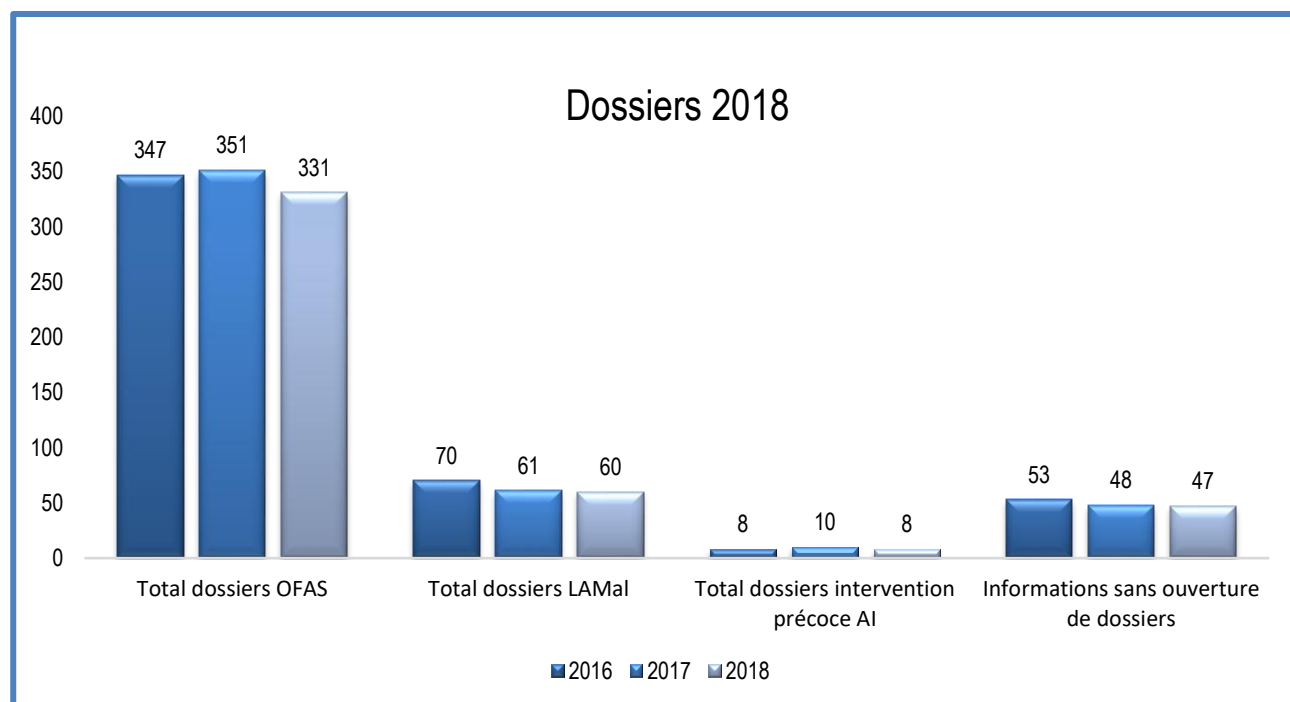
partenaires d'hébergement SAVI



Total jours occupation Personnes/an

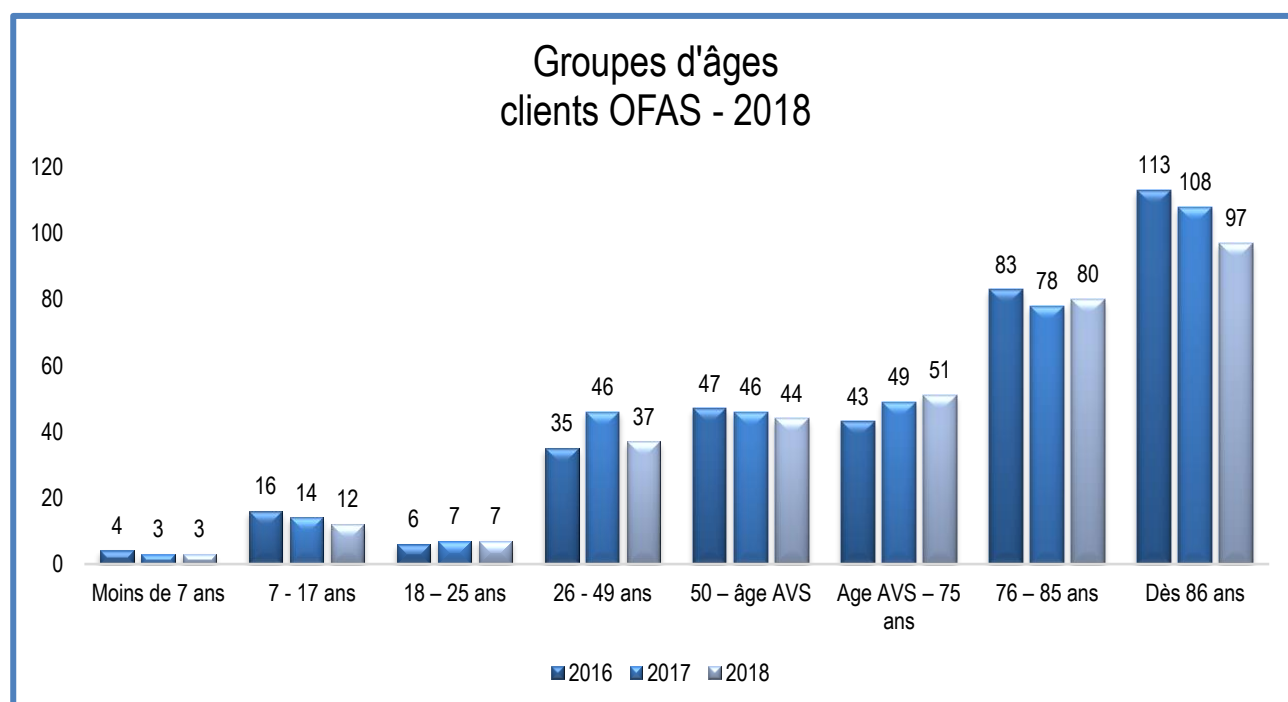
Centrevue

Total des dossiers OFAS	2016	2017	2018
Nouveaux dossiers de l'année	84	86	76
Dossiers déjà actifs l'année précédente	198	202	199
Dossiers ré-ouverts, non actifs l'année précédente	65	63	56
Total dossiers OFAS	347	351	331
Total dossiers LAMal	70	61	60
Total dossiers intervention précoce AI	8	10	8
TOTAL dossiers OFAS, LAMal et intervention précoce AI	425	422	399
Informations sans ouverture de dossiers	53	48	47
Personnes conseillées en 2018	478	470	446



Centrevue, suite

Groupes d'âges clients OFAS	2016		2017		2018	
Moins de 7 ans	4	1.20 %	3	1.00 %	3	1.00 %
7 - 17 ans	16	4.60 %	14	4.00 %	12	4.00 %
18 – 25 ans	6	1.70 %	7	2.00 %	7	2.00 %
26 - 49 ans	35	10.00 %	46	13.00 %	37	11.00 %
50 – âge AVS	47	13.50 %	46	13.00 %	44	13.00 %
Age AVS – 75 ans	43	12.40 %	49	14.00 %	51	16.00 %
76 – 85 ans	83	24.00 %	78	22,20 %	80	24.00 %
Dès 86 ans	113	32.60 %	108	30,80 %	97	29.00 %
TOTAL	347	100.00 %	351	100.00 %	331	100.00 %





FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Consolidation
Comptes et bilan 2018

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS
AU CONSEIL DE FONDATION DE LA Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action sociale, Neuchâtel**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale, comprenant le bilan, le compte de résultats, l'annexe et le tableau de la variation des capitaux propres et des provisions pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 3 juin 2019

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA



Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Olivier Ecabert
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, annexe et tableau de la variation des capitaux propres et des provisions)

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA – Av. Léopold-Robert 75 – CH-2301 La Chaux-de-Fonds

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes diverses	106'087.00	40'009.30
- Envers des tiers	106'087.00	40'009.30
Emprunt auprès de Prévoyance.ne, part à court terme	-	119'252.80
Provisions pour recapitalisation de Prévoyance.ne	141'400.00	-
Passifs de régularisation	43'090.16	67'653.10
Capitaux étrangers à court terme	290'577.16	226'915.20
Prêt hypothécaire BCN	700'000.00	700'000.00
Provisions pour recapitalisation de Prévoyance.ne	-	141'400.00
Prêt de la République et Canton de Neuchâtel	100'000.00	100'000.00
Provisions	464'258.08	585'917.11
- Provision informatique	33'774.45	91'894.75
- Provision développement FAS	46'518.76	44'138.01
- Provision SAVI	16'435.15	16'435.15
- Provision équipement mobilier	36'417.30	59'985.25
- Provision formation	47'552.27	53'377.55
- Provision logiciel & informatique	33'768.70	33'768.70
- Provision groupe de parole	-	10'538.95
- Provision stagiaire	7'938.20	7'938.20
- Provision aides directes	20'000.00	20'000.00
- Provision coordination services privés	31'562.95	31'562.95
- Provision TEH	18'687.55	14'474.30
- Provision immeuble	88'184.30	75'757.65
- Provision matériel de réadaptation	8'520.85	8'520.85
- Provision projet ABAPlans	-	26'043.60
- Provision Abacus	6'779.60	23'363.20
- Provision communication	10'000.00	10'000.00
- Fonds de compensation lié à l'art. 74 LAI	58'118.00	58'118.00
Capitaux étrangers à long terme	1'264'258.08	1'527'317.11
Capital de la fondation	100'500.00	100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves	543'011.49	446'151.20
Excédent de charges / produits de l'exercice	-16'841.07	96'860.29
	526'170.42	543'011.49
Capitaux propres	626'670.42	643'511.49
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	2'181'505.66	2'397'743.80

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	31.12.2018	31.12.2017
	CHF	CHF
ACTIF		
Trésorerie	943'169.96	1'406'298.10
- Caisses	8'423.05	5'024.40
- Comptes de chèques postaux	691'801.61	854'846.60
- Compte de chèque postal e-deposito	241'124.85	241'124.85
- Comptes courants bancaires, BCN	1'820.45	201'747.50
- Plan épargne fondation, BCN	-	103'554.75
Créances diverses	308'271.70	59'149.55
- Envers des tiers	293'593.85	50'928.15
- Avances à des tiers	14'677.85	8'221.40
Actifs de régularisation	34'161.00	36'393.15
Stock moyens auxiliaires	10'900.00	10'900.00
Actif circulant	1'296'502.66	1'512'740.80
Immobilisations corporelles	885'003.00	885'003.00
- Immeuble	885'000.00	885'000.00
- Mobilier et matériel	3.00	3.00
Actif immobilisé	885'003.00	885'003.00
TOTAL DE L'ACTIF	2'181'505.66	2'397'743.80

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

I. Bases et organisation

Forme juridique : Fondation

Base juridique : Statuts du 14 décembre 2011

But : Elle a pour but d'assurer la coordination de l'action sociale privée dans le canton et faciliter sa coordination avec l'action sociale publique; promouvoir la collaboration dans le domaine social; participer à l'élaboration de la politique sociale; offrir un cadre juridique aux institutions sociales qui souhaitent lui être rattachées; offrir par son secrétariat des services aux organisations sociales qui en ont besoin.

Elle est régie par ses statuts et par les dispositions des articles 80 et suivants du Code Civil Suisse.

Adresse: Faubourg de l'Hôpital 23, 2000 Neuchâtel

Moyenne annuelle des emplois à plein temps: le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 250 emplois en moyenne annuelle.

Membres du Conseil de fondation

Président	Jacques-André Guy
Vice-président	Olivier Boillat
Membres	Mesdames Anouk Steiner, Corinne Dupasquier, Nadia Rosset, Laetitia Mauerhofer, Claudine Staehli-Wolf et Messieurs François Dubois, Pierre Borer, Hubert Péquignot, David Pignolet, Christophe Bissat, Patrick Mercet et Jean Messerli

Membres du bureau du Conseil de fondation

Président	Jacques-André Guy	signature collective à 2
Vice-président	Olivier Boillat	signature collective à 2
Membres	Pierre Borer	signature collective à 2 1)
	Hubert Péquignot	signature collective à 2 1)
	Anouk Steiner	signature collective à 2 1)

1) avec le Président ou le Vice-Président

Organe de révision

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA, La Chaux-de-Fonds

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne

COMPTE DE RESULTATS DE L'EXERCICE 2018

	2018 CHF	2017 CHF
Subventions	2'834'877.20	2'315'927.20
- Subventions SASO	2'094'950.00	1'576'000.00
- Subventions fédérales, OFAS	739'927.20	739'927.20
Recettes liées au foyer d'hébergement	107'254.00	-
Informatique services privés	-	88'000.00
Dons et legs	38'487.00	49'946.55
Ventes de moyens auxiliaires	36'837.00	44'838.25
Honoraires	-	49'050.00
Revenus liés à des mandats divers	81'438.85	109'778.50
Remboursements et recettes liés à l'aide aux victimes	332'934.70	335'591.30
Recettes des assurances sociales	59'254.00	50'749.30
Recettes cours, réadaptation, camp	-	12'410.00
Autres produits	-	58'800.10
Produits d'intérêts	18.30	169.55
Recettes locatives	5'200.00	2'600.00
Produits d'immeuble	42'070.00	42'070.00
Prélèvement aux provisions	121'934.70	25'181.04
Total des recettes	3'660'305.75	3'185'111.79
Salaires	2'149'613.00	1'736'252.80
Charges sociales	524'929.30	417'509.85
Frais de formation et de perfectionnement	27'330.20	23'524.00
Frais de déplacements	46'696.65	46'784.95
Frais de locaux	163'518.85	108'673.65
Equipement de bureau et informatique	69'850.20	5'443.32
Matériel de bureau	9'166.60	10'161.00
Téléphones, fax, ports et taxes	14'659.65	15'702.40
Assurances choses et RC	4'582.10	4'249.80
Documentation et publicité	18'898.90	9'538.85
Maintenance, redevance et frais informatiques	145'319.75	77'847.75
Informatique, services privés	-	88'000.00
Frais de projets	32'209.42	88'535.60
Achats de moyens auxiliaires et variation de stock	16'192.17	20'144.84
Frais et dépenses liés à l'aide aux victimes	303'847.65	335'591.30
Autres frais administratifs	24'964.01	23'587.45
Cours, réadaptation, camp	15'200.12	28'745.44
Hébergements facturables	52'546.00	-
Frais accessoires de fonctionnement foyer	7'909.95	-
Pertes sur créances	-	414.00
Intérêts sur emprunt auprès de Prévoyance.ne	3'429.05	5'474.50
Charges d'immeuble	42'070.00	42'070.00
Attribution aux provisions	4'213.25	-
Total des charges	3'677'146.82	3'088'251.50
Excédent de charges / produits	-16'841.07	96'860.29

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

II. Gestion et placement de la fortune

	31.12.2018 CHF	% de la fortune
<i>Liquidités</i>	943'170	43.2%
<i>Créances et autres créances et transitoires</i>	342'433	15.7%
<i>Stocks</i>	10'900	0.5%
<i>Immobilisations corporelles</i>	885'003	40.6%
Total des placements	2'181'506	100.0%

Tous les actifs de la fondation sont localisés en Suisse et libellés en francs suisses.

III. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du code des obligations. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-dessous:

Créances diverses envers des tiers

Les créances diverses envers des tiers sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction des éventuelles corrections de valeur estimées nécessaires.

Stocks moyens auxiliaires

Les stocks de moyens auxiliaires sont valorisés à 60% de leur prix d'acquisition pour tenir compte du risque d'obsolescence inhérent à ces objets.

Immeuble

L'immeuble est valorisé à son prix d'acquisition de l'époque.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

IV. Commentaires des comptes annuels

Excédent de recettes des exercices antérieurs

Dans sa séance du 18 juin 2018, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer la totalité de l'excédent de produits résultant de l'exercice 2017 au résultat reporté. Par conséquent, celui-ci s'élève au 1er janvier 2018 à CHF 543'011.49.

	2018 CHF	2017 CHF
Autres produits		
Recettes extraordinaires de l'UCBA	-	58'800.10
Total	-	58'800.10

Frais de projets	32'209.42	88'535.60
-------------------------	-----------	-----------

Le service de consultation conjugale a été fermé au 31 décembre 2017. Cependant, l'exercice 2018 a encore enregistré quelques activités en lien avec ce service. Dans la rubrique "frais de projets" figure un solde net de CHF 4'121.37 comptabilisé en 2018 et en lien avec le service de consultation conjugale. Ce solde se compose des éléments suivants:

Subventions reçues	5'627.15
Frais de personnel	-6'279.00
Autres frais divers	-2'759.52
Perte sur débiteurs	-710.00
Solde net SCC avec frais projets	-4'121.37

Détail des produits et charges d'immeuble

Produits d'immeuble	42'070.00	42'070.00
Loyers à des tiers	17'070.00	17'070.00
Loyer à Centrevue	25'000.00	25'000.00
Charges d'immeuble	42'070.00	42'070.00
Intérêts hypothécaires	15'050.00	16'683.35
Autres charges	14'593.35	8'940.00
Attribution à la réserve immeuble	12'426.65	16'446.65

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

V. Autres indications

Engagement conditionnel de prévoyance	2'355'169.00	1'994'990.00
--	---------------------	---------------------

Le Parlement fédéral a adopté le 17 décembre 2010 une réforme de la LPP, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, qui implique, entre autres, que les institutions LPP de droit public devront atteindre un taux de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, soit en 2052. Des bornes intermédiaires de 60% au 1^{er} janvier 2020 et de 75% au 1^{er} janvier 2030 ont également été fixées.

Le 26 juin 2013, le Grand Conseil neuchâtelois a adopté une loi modifiant la Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) qui comprenait différentes mesures de recapitalisation, dont un apport supplémentaire par les employeurs dû au 1^{er} janvier 2019.

Lors de sa séance du 20 février 2018, le Grand Conseil a accepté la modification de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) avec un passage à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2019. Dans le cadre des mesures compensatoires prévues pour le passage à la primauté des cotisations, après le subventionnement de l'Etat aux mesures compensatoires, le montant de la participation de la Fondation de l'action sociale s'élève à CHF 82'849 et il est dû au 1^{er} janvier 2019.

Lors des exercices précédents, la FAS avait constitué une provision de CHF 100'000 destinée à couvrir le découvert attribuable à la FAS auprès de prévoyance.ne. Suite à une modification de la LCPFPub intervenue en juillet 2016 supprimant l'obligation pour les employeurs de provisionner le découvert, cette provision n'est plus impérative et elle sera par conséquent destinée à couvrir la part de la Fondation de l'action sociale aux mesures compensatoires qui s'élève à CHF 82'849.

Le découvert total attribuable à la FAS auprès de prévoyance.ne, communiqué par l'institution de prévoyance dans son courrier du 28 juin 2018, s'élève au 1^{er} janvier 2018 à CHF 2'355'169. Il s'agit d'un engagement conditionnel qui devra à terme être financé par le garant et l'employeur.

La situation de la Fondation concernant ces engagements de prévoyance est la suivante:

	Provision au 31.12.2018	Provision au 31.12.2017
Part à l'apport supplémentaire employeur, à verser au 1 ^{er} janvier 2019 (*)	41'400.00	41'400.00
Provision pour les mesures compensatoires	100'000.00	-
Provision pour la couverture du découvert	-	100'000.00
Total	141'400.00	141'400.00

(*) Le montant effectif de cette part à l'apport supplémentaire peut légèrement varier selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation

La participation de la Fondation de l'action sociale aux mesures compensatoires s'élève à CHF 82'849 et elle est due au 1^{er} janvier 2019. Comme la part à l'apport supplémentaire, ainsi que la part liée au passage à la primauté des cotisations ont été versées en janvier 2019, ces provisions totalisant CHF 141'400 au 31 décembre 2018 sont présentées avec les capitaux étrangers à court terme au 31.12.2018.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

V. Autres indications (suite)	31.12.2018 CHF	31.12.2017 CHF
Dettes découlant d'opérations de crédit bail non inscrites au bilan		
Contrat de location à long terme, bureaux sis Faubourg de l'Hôpital 23 à Neuchâtel - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2019 au 30.06.2021.	76'800.00	107'520.00
Contrat de location à long terme, bureaux sis Rue Daniel- Jeanrichard 43 à la Chaux-de-Fonds - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2019 au 31.01.2028.	196'200.00	216'000.00
Contrat de location à long terme, bureaux sis Pourtalès 1 à Neuchâtel - échéances prises en considération pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2022.	94'560.00	118'200.00
Actif gagé		
Valeur nominale de la cédule		
remise en nantissement	750'000.00	750'000.00
Utilisée à concurrence de	700'000.00	700'000.00
Valeur comptable de l'immeuble grevé	885'000.00	885'000.00

TABLEAU DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET DES PROVISIONS, EXERCICE 2018

	01.01.2018 CHF	Dotation CHF	Dissolution CHF	31.12.2018 CHF
PROVISIONS AFFECTEES PAR LES DONATEURS				
Provision projet ABAPlans	26'043.60		-26'043.60	0.00
Provision Abacus	23'363.20		-16'583.60	6'779.60
Total des provisions affectées	49'406.80			6'779.60
AUTRES PROVISIONS				
Provision informatique	91'894.75		-58'120.30	33'774.45
Provision développement FAS	44'138.01	7'499.50	-5'118.75	46'518.76 4)
Provision coordination Services privés	31'562.95			31'562.95
Provision immeuble	75'757.65	12'426.65		88'184.30
Provision renouvellement informatique	16'774.04			16'774.04 2)
Provision aides directes	20'000.00			20'000.00
Provision mobilier	3'318.05			3'318.05 1)
Provision matériel de réadaptation	8'520.85			8'520.85
Provision équipement	7'499.50		-7'499.50	0.00 4)
Provision stagiaire	7'938.20			7'938.20
Provision publicité	0.00			0.00
Provision formation	53'377.55		-5'825.28	47'552.27 3)
Provision communication	10'000.00			10'000.00
Fonds de compensation lié à l'art. 74 LAI	58'118.00			58'118.00
Provision groupe de parole	10'538.95		-10'538.95	0.00 3)
Provision SAVI	16'435.15			16'435.15
Provision équipement SAVI	49'167.70		-16'068.45	33'099.25 1)
Provision logiciel et informatique	16'994.66			16'994.66 2)
Provision TEH (Traite des êtres humains)	14'474.30	4'213.25		18'687.55
Total des autres provisions	536'510.31			457'478.48
1) CHF 36'417.30				
2) CHF 33'768.70				
3) Dissolutions liées à la fermeture du SCC. Ces provisions ont été transférées au Centre social protestant				
4) Provision mobilier et équipements SCC intégrée avec la FAS				
CAPITAL DE LA FONDATION				
Capital libre en début d'exercice	100'500.00			100'500.00
Excédent de recettes des exercices antérieurs non attribuées aux réserves	543'011.49			543'011.49
Total des capitaux propres	643'511.49			643'511.49



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

Ce rapport, comptes et bilan ont
été approuvés par le Conseil de
la Fondation neuchâteloise pour
la coordination de l'action
sociale le 19.06.2019 à
Neuchâtel



FAS

FONDATION NEUCHÂTELOISE
POUR LA COORDINATION
DE L'ACTION SOCIALE

fbg de l'Hôpital 23 | 2000 Neuchâtel
032 886 80 00 | fas@ne.ch
www.fas-ne.ch



SAVI

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES
CENTRE LAVI & SOLIDARITÉ FEMMES

rue D.- Jeanrichard 43 | 2300 La Chaux-de-Fonds
032 889 66 52 | savi.cdf@ne.ch

rue J. -L.-de-Pourtalès 1 | 2001 Neuchâtel
032 889 66 49 | savi.ne@ne.ch
www.savi-ne.ch



CENTREVUE

autonomie et intégration
pour personnes aveugles
et malvoyantes

rue de Corcelles 3 | 2034 Peseux
032 886 80 40 | centrevue@ne.ch
www.centrevue.ch



TEH

LUTTE CONTRE
LA TRAITE DES ÊTRES
HUMAINS

fbg de l'Hôpital 23 | 2000 Neuchâtel
032 886 80 02 | fas@ne.ch
www.traite-des-etres-humains.ch